



le samedi es t'il decompter pour congé mariage

Par **christian d**, le **04/04/2012** à **20:55**

bonjour

ma fiancée travaille en temps partiel pour une société de service a la personne nous allons nous marié un samedi elle a droit a quatre jour pour le mariage donc elle voulait prendre le mardi mercredi jeudi et vendredi mais son employeur lui refuse et lui impose le samedi donc ca serait mercredi jeudi vendredi et samedi je precise qu'elle ne travaille jamais le samedi

merci d'avance popur votre reponse

Par **P.M.**, le **04/04/2012** à **21:41**

Bonjour,

La Cour de Cassation considère que le congé pour évènement familial doit être pris dans un délai raisonnable mais pas nécessairement le jour même...